



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture de l'Allier
Cabinet

Moulins, le 02 MAI 2019

Circulaire n°24/2019

La préfète

à

Mesdames et Messieurs les maires
du département de l'Allier
En communication à Mesdames les
sous-préfètes de Montluçon et Vichy

Objet : Pavoisement des édifices publics les 8, 9, 10 et 12 mai 2019

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales les jours suivants :

- mercredi 8 mai 2019 : 74ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 ;
- jeudi 9 mai 2019 : Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950 ;
- vendredi 10 mai 2019 : Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage ;
- dimanche 12 mai 2019 : Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

La journée du 9 mai 2019, les édifices devront, en outre, porter les couleurs de l'Union Européenne.

Je vous demande de bien vouloir veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Marie-Françoise LECAILLON